



UN DÉPISTAGE ORGANISÉ POUR LES FEMMES DE 50 À 74 ANS*



Recommandé tous les 2 ans pour les femmes de 50 à 74 ans.

➔ Le Centre Régional de Coodination des Dépistages des Cancers (CRCDC) vous adresse systématiquement chez vous une invitation pour réaliser une mammographie, accompagnée d'un livret d'information.



L'examen est à réaliser chez un radiologue agréé de votre choix. La prise de rendez-vous se fait par vous même.

➔ En région Centre-Val de Loire, 58 cabinets de radiologie participent au programme national de dépistage organisé. Retrouvez la liste sur www.depistage-cancer.fr



La mammographie de dépistage organisé est prise en charge à 100% par l'Assurance maladie, sans avance de frais. Si des examens complémentaires sont proposés par le radiologue, ils seront pris en charge dans les conditions habituelles de remboursement.



Le programme de dépistage organisé répond à des exigences de qualité strictes. Les professionnels de santé sont spécifiquement formés. Les clichés de mammographie jugés normaux sont relus par un second radiologue.

“DÉTECTÉ TÔT, MON CANCER DU SEIN A ÉTÉ SOIGNÉ AVANT QU'IL NE S'AGGRAVE”

MARYAM, 59 ANS



* Avant 50 ans et après 74 ans, le dépistage est individuel, c'est à dire qu'il peut être proposé par votre médecin dans des cas particuliers (par exemple en cas de facteurs de risque particulier).

Pour en savoir plus, parlez-en avec votre médecin ou rendez-vous sur cancersdusein.e-cancer.fr